Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 084-218401404-20230609-D_35_2023-DE

République Française

Département du Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUGINES

35/2023

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Electric 55 Charging

SEANCE VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 09 juin à 19 heures
Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,
Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 02 juin 2023 par courrier électronique

Étaient présents :
Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :
Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC
Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER
Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Amandine HEBREARD

***Absents** : /*

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Madame le Maire rapporte aux membres du conseil municipal :

Il est proposé de conclure une convention d'occupation du domaine public avec la société Electric 55 Charging pour la maitrise d'œuvre et l'exploitation d'infrastructures de charges dédiées à l'usage des véhicules électriques.

Une station de de deux emplacements de charge de 22kW pour une superficie de 15 m² par emplacement soit 30m².

La commune mettrait à disposition la superficie demandée sur le parking situé au 76 Allée de l'Eglise. Elle s'engage à équiper les emplacements destinés à la recharge des véhicules électriques d'une signalisation horizontale de 2 places de parking avec chacune un pictogramme sur ligne discontinue voiture électrique en 300x150

La convention serait conclue pour une durée de 15 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement prévu, cette durée étant définie par l'importance des investissements et l'impossibilité de les amortir sur une durée moindre compte tenu des recettes prévisionnelles générées par la borne.

Envoyé en préfecture le 13/06/2023
Reçu en préfecture le 13/06/2023
Publié le
ID : 084-218401404-20230609-D_35_2023-DE

Le contrat de fourniture d'énergie des bornes de recharge étant supporté par la société Electric 55 Charging, la redevance envisagée dans le cadre de l'occupation du domaine public sera de 1€ symbolique / an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de :

- ⇨ Approuver la convention d'occupation temporaire du domaine public par la société Electric 55 Charging annexée à la présente délibération
- ⇨ Charger Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Madame le Maire,
Frédérique ANGELETTI

MAIRIE
84160 VAUGINES